

N° 65

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983.

## A V I S

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 1984,*  
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VIII

Défense.

SECTION « MARINÉ »

Par M. Max LEJEUNE,

Sénateur.

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Yvon Bourges, Emile Didier, Pierre Matraja, Jacques Ménard, vice-présidents ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Francis Palmero, Gérard Gaud, secrétaires ; MM. Paul Alduy, Michel Alloncle, François Autain, Jean-Pierre Bayle, Jean Bénard Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Charles Bosson, Raymond Bourguine, Louis Brives, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Michel Crucis, André Delelis, Jacques Delong, Maurice Faure, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Jean Garcia, Jacques Genton, Marcel Henry, Louis Jung, Philippe Labeyrie, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Jean Mercier, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Bernard Parmantier, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudouson, Paul Robert, Marcel Rosette, Albert Voilquin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1726 et annexes, 1735 (annexe n° 44), 1738 (tome IV) et in-8° 458.

Sénat : 61 et 62 (annexes nos 43 et 44) (1983-1984).

---

Loi de finances. — Défense - Marine nationale.

## SOMMAIRE

	Pages
<b>PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1984</b> .....	5
I. — <b>Physionomie générale</b> .....	5
II. — <b>Titre III. — Dépenses ordinaires</b> .....	6
Dépenses centralisées de soutien .....	6
Carburants et combustibles .....	6
Entretien de la flotte .....	6
III. — <b>Titre V. — Dépenses en capital</b> .....	7
Etudes, recherches, prototypes .....	8
Matériels de série de l'Aéronautique Navale .....	8
Constructions neuves de la flotte .....	8
Munitions et engins .....	9
Infrastructure .....	9
<b>DEUXIÈME PARTIE : SITUATION PRÉSENTE ET ÉVOLUTION DE LA MARINE</b> .....	11
I. — <b>Force océanique stratégique</b> .....	11
II. — <b>Flotte de surface et sous-marins (hors fost)</b> .....	12
III. — <b>Aéronautique navale</b> .....	15
Porte-avions .....	15
Aviation Embarquée .....	16
Aviation de Patrouille Maritime .....	17
Aviation de soutien .....	17
IV. — <b>Missions de service public</b> .....	17
V. — <b>Commandes et livraisons en 1984</b> .....	18
<b>TROISIÈME PARTIE : LE PERSONNEL</b> .....	21
I. — <b>Les effectifs</b> .....	21
II. — <b>La réduction des effectifs</b> .....	21
III. — <b>Les améliorations</b> .....	22
IV. — <b>Mesures particulières</b> .....	22
<b>CONCLUSIONS</b> .....	24
<b>ANNEXES</b>	
<b>Annexe A — Grandes lignes du budget</b> .....	25
<b>Annexe B — Titre III Marine — Répartition par chapitres</b> .....	26

	Pages
<b>Annexe C — Titre III Marine — Diagramme</b> .....	27
<b>Annexe D — Titre V Marine — Répartition par chapitres</b> .....	28
<b>Annexe E — Titre V — Autorisations de programme — Diagramme</b> .....	29
<b>Annexe F — Titre V — Crédits de paiement — Diagramme</b> .....	30
<b>Annexe G — Chapitre « Constructions neuves de la flotte » — Répartition par articles</b>	31
<b>Annexe H — Commandes et livraisons en 1984</b> .....	32
<b>Annexe I — Situation de la flotte au 1<sup>er</sup> 9.1983</b> .....	33
<b>Annexe J — Evolution des principales marines</b> .....	34
<b>Annexe K — Comparaison au 1/7/1983 des principales marines</b> .....	35

Mesdames, Messieurs,

Dans le rapport pour avis sur la section « Marine » du budget de la défense pour 1984, nous nous bornerons à traiter des problèmes spécifiques de la Marine Nationale sans aborder les questions connexes dont l'examen figure dans d'autres rapports (personnels des arsenaux, etc.).

Afin de faciliter les comparaisons, ce rapport s'articule comme les années précédentes, en trois parties :

- analyse du budget de la Section Marine par comparaison avec celui de l'année précédente,
- situation actuelle et évolution des composantes de la Marine,
- problèmes relatifs au personnel militaire.

## PREMIERE PARTIE

### ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1984

#### I. — PHYSIONOMIE GENERALE

Le projet de budget 1984 prévoit 25 968,6 millions de francs de crédits de paiement pour la Marine Nationale, soit une part de 18,27 % dans le budget total de la Défense.

Ces crédits de paiement se répartissent en 12 091,8 millions de francs au Titre III, en augmentation nominale de 4,42 %, et en 13 876,8 millions de francs au titre V, en augmentation nominale de 12,83 %.

Le poids des crédits attribués à la force océanique stratégique dans la section Marine reste comme pour le budget précédent très important.

Notons que le rapport du titre V au titre III (en crédits de paiement) qui avait diminué pour la première fois en 1983, par rapport aux années antérieures, se redresse pour atteindre la valeur la plus forte enregistrée depuis plusieurs années, comme l'indique le tableau ci-dessous :

1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
0,89	0,92	1,00	1,06	1,10	1,06	1,14

Pour conclure sur ces généralités, il est nécessaire d'examiner si le budget proposé suit les prévisions de la programmation militaire en ce qui concerne l'année 1984 ; d'après la loi de programmation, le montant indicatif des crédits globaux consacrés aux forces maritimes

devait être en millions de francs de 26 097 pour 1984. L'écart est donc de 128,4 millions de francs. Malgré cette perte, l'écart est suffisamment faible pour considérer que le budget de la Marine suit sensiblement la première annuité de la loi de programmation.

## II. — TITRE III — DEPENSES ORDINAIRES

Le titre III représente 12 091,8 millions de francs en crédits de paiement, en augmentation de 4,42 % par rapport à 1983 (+ 10,67 % en 1983 et + 17,26 % en 1982).

Le rapport du titre III au total du budget Marine diminue, traduisant la priorité donnée aux équipements et la réduction d'effectifs prévue (voir troisième partie : le personnel).

**Par catégories de coûts**, l'évolution est la suivante : (Annexe C).

La catégorie « Rémunérations et charges sociales » (ch. 31-12/33-10/33-91) augmente globalement de 6,76 %.

La catégorie « Activité courante » (ch. 34-12/34-13/34-21/34-41/34-42) augmente globalement de 3,90 %.

La catégorie « Entretien programmé (ch. 34-31 et 34-35) augmente de 4,56 %.

Le chapitre « *Carburants et combustibles opérationnels* » (ch. 34-14) diminue de 8,23 %.

L'examen plus détaillé des chapitres du titre III montre en particulier la faiblesse des dotations du chapitre 34-12 (entretien et activités des forces maritimes), du chapitre 34-14 (carburants et combustibles opérationnels), du chapitre 34-31 (entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers) et du chapitre 34-35 (entretien de matériels aériens). Les deux points particulièrement critiques concernent les carburants et l'entretien de la flotte de surface et des matériels aériens.

La diminution des ressources affectées aux carburants entraînera inévitablement soit une réduction de l'activité des forces soit une diminution des stocks reconstitués ces dernières années.

Pour 1984, l'objectif, qui correspond à un rythme d'activité raisonnable et efficace, est fixé à 100 jours à la mer pour les bâtiments de la flotte, à 220 heures de vol pour les pilotes de réacteur (nuit), à 180 heures de vol pour les pilotes de réacteur (jour) et à 240 heures de vol pour les équipages opérationnels des avions de patrouille maritime.

Compte tenu des crédits affectés au chapitre « carburants », votre rapporteur ne peut cacher son inquiétude quant à la possibilité d'atteindre les normes fixées sans toucher aux stocks.

En ce qui concerne l'entretien de la flotte de surface, il paraît très difficile d'accentuer les mesures d'austérité prises en 1983 (allongement de l'ordre de 25 % des intervalles entre indisponibilités — réduction de 12 % des dépenses consacrées aux bâtiments auxiliaires et aux services à terre). Les économies sont par ailleurs très difficiles à réaliser parce que les dépenses de ce chapitre sont à hauteur de 70 % des frais de personnel incompressibles (charges salariales des arsenaux). Il en résulte qu'il ne faut pas exclure le désarmement anticipé de certains bâtiments anciens au cours de l'année 1984 ainsi que des retards dans les refontes.

### III. — TITRE V — DEPENSES EN CAPITAL

Les autorisations de programme du titre V en 1984 s'élèvent à 18 494,8 millions de francs, en augmentation de 24,78 % par rapport au budget voté en 1983. Les crédits de paiement atteignent 13 876,8 millions de francs, en augmentation de 12,83 % par rapport au budget 1983.

Il y a donc un fort accroissement en pourcentage par rapport à 1983. (En 1983, accroissement de 9,90 % en AP et 7,05 % en CP) ; cette progression permet de poursuivre les programmes en cours et de démarrer les programmes prévus à la loi de programmation. Elle permet en particulier de démarrer les programmes retardés (avion ATL 2 — patrouilleur « P 400 », bâtiments hydrographes). La forte

progression en autorisations de programme est destinée avant tout à faciliter la gestion de certains chapitres très tendus en améliorant sensiblement le taux de couverture des dépenses.

Par grandes catégories de dépenses, il faut noter une augmentation de 25,84 % du budget de la recherche (chapitre 51-71 en partie) et de 15,32 % du budget de développement (chapitre 51-71 en partie). Le budget des fabrications (chapitres 53-41, 53-51, 53-61, 53-71, 53-72 et 53-73) augmente de 12,12 %. Les crédits consacrés à l'infrastructure (chapitres 52-71, 54-61, 54-62) de 15,10 %.

### **1. Etudes - Recherches - Prototypes (chapitre 51-71)**

Ce chapitre est en nette progression par rapport à l'année dernière puisque, globalement, les AP croissent de 31,30 % (contre 23,69 % en 1983) et les CP de 17,20 % (contre 9,02 % en 1983). Il y a donc là un réel sujet de satisfaction.

### **2. Fabrications - Aéronautique navale (chapitre 53-51)**

Ce chapitre en diminution l'année dernière (AP et CP) a repris sa progression (+ 12,31 pour les CP et + 63,55 % pour les AP). Le changement s'explique pour l'essentiel par l'industrialisation de l'avion de patrouille maritime « ATL 2 » dont le démarrage avait subi un retard de 18 mois.

### **3. Constructions neuves de la flotte (chapitre 53-71)**

Globalement, ce chapitre croit de 12,3 % en crédits de paiement et de 19,9 % en autorisations de programme, mais ces chiffres ont peu de signification, car ce titre recouvre des têtes de chapitre fort différentes et en particulier celui de la force océanique stratégique (FOST).

Les crédits consacrés à la FOST (article 40) sont les plus importants, et traduisent la haute priorité que le Gouvernement accorde à ce programme ; ils s'élèvent à 4 161 millions de francs en crédits de paiement (+ 23,7 %) et à 6 480 millions de francs en autorisations de programme (+ 46 %).

En revanche les constructions neuves de bâtiments (article 10) ne reçoivent que 3 346 millions de francs en CP (+ 0,6 %) et 3 495 millions de francs en AP (— 13,1 %). La situation est donc très préoccupante sur ce point et soulève un doute sur la possibilité de réaliser les objectifs de la programmation dans les temps prévus.



L'article 20 « grosses refontes et modernisations » croît de 17,3 % en CP et de 21,7 % en AP (respectivement 7,8 % et — 1,4 % en 1983). Enfin, les crédits de paiement pour le service public (article 50) sont en baisse de 76 %, tandis que les autorisations de programme diminuent de 70 %. Votre rapporteur attire également votre attention sur ce point, car, si les crédits baissent, les missions de service public n'en continuent pas moins d'exister et devront être en conséquence assurées avec des matériels non spécialisés. Notons enfin la création de l'article 70 pour différencier les constructions neuves du service hydrographique de la Marine (SHOM).

#### 4. — Munitions et engins (chapitre 53-72)

Les crédits de paiement croissent de 11,65 % (contre 4,58 en 1983). Les autorisations de programme croissent de 10,86 % (contre — 5,27 % l'année dernière). La situation s'améliore donc nettement sur ce chapitre.

#### 5. — Infrastructure (chapitre 51-61 et 54-62)

Les dépenses d'infrastructure immobilière sont désormais regroupées en un seul chapitre (ch. 54-61).

##### A. — *Infrastructure militaire et générale*

Comme en 1983, il y a peu de constructions nouvelles et parmi celles-ci ne figure aucune opération majeure. Il s'agit surtout d'entretien d'immeubles existants, de travaux pour les économies d'énergie, d'amélioration des centres de transmissions et des sémaphores et enfin d'une priorité accordée à la protection des installations (les crédits sont en hausse de 40 % sur ce dernier point).

##### B. — *Aéronautique navale*

Pour toutes les bases de l'aéronautique navale, l'effort porte sur la protection des infrastructures et sur les mesures d'économie d'énergie.

Citons aussi une opération d'une certaine importance : la construction d'un bâtiment pour le centre de traitement de l'information de Toussus-Le-Noble.

### C. — *Suppression d'organismes*

Les études d'allègement des frais généraux de défense et les travaux liés aux réductions d'effectifs ont conduit à réduire ou supprimer certains organismes (centre de formation maritime de Brest) ; cela devrait entraîner, dès 1984, des décisions concernant le devenir de certaines infrastructures immobilières rendues inutiles, notamment dans l'arrondissement de Rochefort.

## DEUXIEME PARTIE

### SITUATION PRESENTE ET EVOLUTION DE LA MARINE NATIONALE

#### GENERALITES

Au 1<sup>er</sup> septembre 1983, la flotte française comprenait cinq sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, un sous-marin nucléaire d'attaque, dix-sept sous-marins classiques, deux porte-avions, un porte-hélicoptères, un croiseur, deux frégates lance-missiles, trois escorteurs d'escadre lance-missiles, trois frégates ASM, cinq corvettes ASM, sept escorteurs d'escadre ASM, neuf avions-escorteurs, quinze avions, vingt-quatre bâtiments anti-mines, vingt et un patrouilleurs et quarante quatre bâtiments de soutien et de transport opérationnel dont trois pétroliers ravitailleurs, cinq bâtiments de soutien logistique et deux transports de chalands de débarquement.

Par ailleurs, le parc aérien comprenait quatre cent douze aéronefs dont cent vingt-trois avions embarqués, trente cinq avions de patrouille maritime, quarante deux hélicoptères, cent soixante trois avions école ou de soutien, et quarante neuf hélicoptères de soutien.

Examinons maintenant l'état d'avancement des programmes les plus importants :

#### I. — FORCE OCEANIQUE STRATEGIQUE (FOST)

Au 1<sup>er</sup> août, le programme des sous-marins nucléaires lance-engins comporte sept SNLE dont cinq ont été admis au service actif. Le déroulement du programme est conforme aux prévisions.

En 1984, cinq SNLE seront en service dont un en grand carénage. En 1985, le SNLE « L'Inflexible », armé de seize missiles « M4 » sera admis au service actif, tandis que la commande du septième SNLE, premier sous-marin d'une nouvelle génération, doit intervenir en 1986.

En 1988, le programme prévoit quatre SNLE en service (dont la moitié armée de missiles « M20 » et la moitié de missiles « M4 ») deux SNLE en « refonte M4 » et un SNLE en construction.

La « refonte M4 » des SNLE a pour objet de remplacer les missiles « M20 » par des missiles « M4 » plus performants (portée et charge nucléaires) et de mettre à niveau les équipements dans tous les domaines.

Rappelons que depuis le début de l'année 1983, conformément aux directives du Gouvernement, la permanence simultanée de trois SNLE à la mer est assurée.

## II. — FLOTTE DE SURFACE ET SOUS-MARINS (HORS FOST)

### 1. Sous-marins d'attaque (SNA)

Ces sous-marins nucléaires d'attaque sont destinés à remplacer les sous-marins d'attaque « Diesel » en service.

Au 1<sup>er</sup> août 1983, le programme comporte huit SNA. Le SNA « Rubis » est en service. Le SNA « Saphir » entrera en service en 1984, suivi par le SNA n° 3 en 1987.

Comme le signalait déjà le rapport précédent, pour des raisons budgétaires, le déroulement du programme est plus lent que prévu, en particulier à partir du SNA n° 4.

### 2. Corvettes anti-aériennes (CAA)

En raison des retards signalés l'année dernière, — retards dus à des contraintes budgétaires — la première corvette anti-aérienne ne sera livrée que début 1988. Quatre corvette CAA sont prévues pour remplacer progressivement les escorteurs « T 47 Tartar » en service.

### 3. Corvettes anti-sous-marine (C 70 ASM)

Ces corvettes ASM du type « Georges Leygues » ont pour mission l'exécution d'opérations anti-sous-marines, la protection des forces navales et l'escorte des bâtiments. Sur les sept corvettes ASM prévues, quatre sont en service à la fin de 1983. Les autres seront livrées d'ici 1989.

### 4. Avisos A 69

Ce programme est très avancé puisqu'au 1<sup>er</sup> août 1983, quatorze avisos ont été admis au service actif sur les dix-sept prévus et que la clôture d'armement du dernier (CDT « Bovan ») aura lieu à l'été 1984.

Notons que la durée de construction à la DCAN Lorient qui était en début de chaîne de 3 ans et 10 mois est tombée à 2 ans et 2 mois à partir de l'avis n° 12.

### 5. Bâtiment anti-mines

- Ce programme comprend deux catégories de bâtiments :
- les chasseurs de mines « tripartite » de 510 tonnes (CMT) ;
- des bâtiments anti-mines de 900 et 400 T (BAM, BEGM et GPD).

#### A. Chasseurs de mines « tripartite » (CMT)

Comme le signalait déjà notre précédent rapport, ce programme tripartite (France, Belgique, Pays-Bas) a subi un glissement considérable de l'ordre de 2 ans à cause des difficultés techniques, des impératifs très complexes de la coopération tripartite et, à un moindre degré, des contraintes financières.

A la fin de 1984, la clôture d'armement des trois premiers (Eridan - Cassiopée - Andromède) devrait être achevée, les douze autres s'échelonnant d'ici 1989.

## **B. Autres bâtiments anti-mines de 900 et 400 T**

Il s'agit de bâtiment anti-mines de 2<sup>e</sup> génération de 900 tonnes, de deux bâtiments d'expérimentation « guerre des mines » de 900 et 400 tonnes et de quatre bâtiments de 400 tonnes support d'un groupe de plongeurs démineurs.

La commande de ces quatre derniers bâtiments, ainsi que celle d'un bâtiment d'expérimentation de guerre des mines, est prévue en 1984.

### **6. Transport de chaland de débarquement (TCD)**

La construction de trois TCD, dont la mission est le transport maritime opérationnel. est prévue dans la loi de programmation 84-88. Ces trois bâtiments seront commandés respectivement en 1984, 1986 et 1988 pour être livrés en 1990, 1991 et 1993.

### **7. Bâtiments de transport léger (Batral)**

Deux bâtiments ont été construits de 1972 à 1974. Le suivant a été livré au début de l'année 1983, le quatrième (« Jacques Cartier ») sera livré à la fin de la même année.

### **8. Pétroliers-ravitailleurs (type PR 72 « Durance »)**

Il est prévu de construire cinq pétroliers ravitailleurs de 17 800 tonnes PC du type « Durance ».

Trois de ces pétroliers-ravitailleurs sont en service (« Durance » - « Meuse » - « Var »). La clôture d'armement des deux derniers est prévue respectivement en 1986 et en 1992.

Par ailleurs, pour maintenir la capacité de ravitaillement en produits pétroliers de la Marine et également poursuivre l'expéri-

mentation des techniques de ravitaillement à la mer de pétroliers civils, le contrat d'affrètement d'un pétrolier civil, le « Port Vendres », passé en août 1982 sera prolongé.

### **9. Patrouilleur P 400**

La livraison des six premiers bâtiments commandés s'échelonne-  
ra du mois d'août 1984 à août 1985. La commande des quatre  
derniers interviendra en 1984, les livraisons ayant lieu en 1987 et  
1988.

### **10. Navires hydrographes et océanographes**

Le bâtiment océanographe « Origny » a été retiré du service.  
Quatre bâtiment hydrographes (« BH2 ») rentreront en service en  
1987 et 1988.

## **III. — AERONAUTIQUE NAVALE**

### **1. Les porte-avions**

Le rôle indispensable des porte-avions, rappelé lors de nos deux  
précédents rapports, a une fois de plus été souligné lors des  
événements récents en Méditerranée orientale. C'est pourquoi, votre  
rapporteur ne peut que se féliciter de voir inscrite dans la loi de  
programmation la commande d'un porte-avions à propulsion nu-  
cléaire. Ce porte-avions, commandé en 1986, devra être livré en 1995  
pour remplacer le porte-avions à propulsion classique « Clémén-  
ceau ». D'un déplacement en pleine charge de 36 000 tonnes, il sera  
armé par un équipage « bord » de 1 150 hommes et un équipage  
« flottille » de 550 hommes. Dans un premier temps, son groupe

aérien sera composé de « Super Etendard », puis il recevra de nouveaux aéronefs dont la définition est en cours. Les études entreprises pour ce porte-avions sont déjà bien avancées.

Rappelons que les avantages de la propulsion nucléaire sont nombreux. L'autonomie est presque illimitée. La quantité de munitions et de carburant aviation emportée est supérieure à celle d'un porte-avions classique de tonnage équivalent — le pont d'envol peut être agrandi —. Par ailleurs, les aléas d'un nouveau type de propulsion seront réduits au minimum puisque le système prévu a déjà été étudié pour la propulsion sous-marine. Notons, pour finir, que les porte-avions en service sont maintenant dotés d'une capacité nucléaire AN 52 qui, dans le cadre de la dissuasion nucléaire nationale, ouvre des possibilités tactiques nouvelles. Un porte-avions armé à pleine capacité nucléaire reste disponible en permanence.

## 2. Aviation embarquée

La modernisation de l'aviation embarquée est en grande partie réalisée.

**Avions à réaction :** ils comprennent 27 F 8 E « Crusader » (avions d'interception), 60 Super Etendard (avions d'assaut), 25 Etendard IV M (avions d'entraînement) et des avions de reconnaissance (Etendard IV P). Votre rapporteur note que la livraison du dernier Super Etendard du programme a eu lieu le 20 juin 1983.

A partir de 1992, les « Crusader » seront progressivement retirés du service et remplacés par l'avion embarqué destiné aux futurs porte-avions. La Marine suit dès maintenant le développement de l'avion « ACX » et participe à son financement. L'avion futur, ayant une capacité « assaut et chasse », doit remplacer le « Crusader » et le « Super Etendard ». Ce dernier qui a été doté d'une capacité « Air-Air » pourra assurer la transition.

**Avions de sûreté :** il s'agit de vingt-sept « Alizé » BR 1050. Leur modernisation est en cours (16 déjà modernisés) et devrait s'achever à la fin de 1984. Leur retrait du service est prévu à partir de 1991.



### 3. Aviation de patrouille maritime

L'aviation de patrouille maritime se compose actuellement de 35 Bréguet 1150 « Atlantique » (dont deux prototypes de l'Atlantique nouvelle génération). Les Bréguet « Atlantique » seront retirés du service de 1986 à 1994 en fonction du vieillissement des cellules et remplacés par des « ATL 2 » (Atlantique de nouvelle génération). La phase industrielle et de série, des « ATL 2 » qui avait subi un retard de 18 mois à cause des contraintes budgétaires, débutera en 1984. La première tranche de seize « Atlantique 2 » est prévue à la loi de programmation 84-88.

### 4. Aviation de soutien

L'aviation de soutien est constituée, d'une part, par des unités de soutien, d'expérimentation et de réception-convoyage et, d'autre part, par des unités-écoles. Pour ce qui concerne les écoles, treize des seize aéronefs légers de type « Xingu », achetés au Brésil, ont été livrés.

La transformation de douze aéronefs « Nord 262 » en version école pour l'instruction du personnel volant dans les spécialités autres que celles de pilote suit le programme prévu (voir annexe H).

## IV. — MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

**Actuellement**, les moyens affectés à ces missions sont les suivants :

- trois remorqueurs civils d'intervention affrétés par la Marine,
- deux patrouilleurs : la « Sterne » et le « Mercure »,
- six bâtiments de la flotte hydrographique et onze patrouilleurs de la gendarmerie maritime pour la plus grande part de leur activité,

— bâtiments de surface non spécialisés « Service public » pour 12 % de leur activité,

— outre-mer, en l'absence de moyens spécialisés, les Commandants de zone maritime font participer à la surveillance de la zone économique l'essentiel des forces qui leur sont affectées ou qui leur ont été détachées (25 bâtiments et 7 aéronefs en moyenne).

**Pour l'avenir**, la réalisation du programme de moyens de service public adopté en 1980 n'ayant pas été poursuivie, il est prévu :

— de maintenir l'affrètement des trois remorqueurs civils d'intervention mis aux ordres des préfets maritimes pour prévenir les pollutions marines accidentelles,

— d'achever le programme de développement et d'amélioration du réseau sémaphorique,

— de déployer dans la zone sud de l'Océan Indien à partir de janvier 1984 le patrouilleur « Albatros » (ex-chalutier en cours de modification) pour surveiller la zone économique des terres australes et antarctiques françaises.

## V. — COMMANDE ET LIVRAISONS EN 1984

### 1. La liste des commandes en 1984 est la suivante :

#### A. — *Bâtiments*

- 1 sous-marin nucléaire d'attaque ;
- 4 patrouilleurs « P 400 » ;
- 1 transport de chalands de débarquement « TCD » ;
- 5 bâtiments anti-mines (4 GPD + 1 BEGM) ;
- 2 transports « Edic » ;
- 2 bâtiments hydrographes.

Au total, le tonnage commandé sera de 14 585 tonnes en 1984 contre 7 270 tonnes en 1983.

**B. — Aéronefs**

— Début de la phase d'industrialisation de l'avion de patrouille maritime « ATL 2 » (première commande en 1985).

— 4 « N 262 » transformés en version école.

**2. La liste des livraisons en 1984 s'établit comme suit :**

**A. — Bâtiments**

— 1 sous-marin nucléaire d'attaque ;

— 1 aviso « A 69 » ;

— 3 patrouilleurs « P 400 » ;

— 2 chasseurs de mines « tripartite ».

Au total, le tonnage livré en 1984 sera de 5 685 tonnes contre 10 675 tonnes en 1983.

**B. — Aéronefs**

— 3 hélicoptères « WG 13 - Lynx » ;

— 2 avions de surveillance « Gardian » ;

— 4 « N 262 » transformés en version Ecole.

**3. Sont en cours de construction au 1/10/83 :**

— 1 sous-marin nucléaire lance-engins ;

— 4 sous-marins nucléaires d'attaque ;

— 2 corvettes anti-aériennes ;

— 4 corvettes anti-sous-marins ;

— 2 avisos A 69 ;

— 9 chasseurs de mines « tripartite ».

- 6 patrouilleurs « P 400 » ;
- 1 pétrolier ravitailleur « PR » ;
- 1 bâtiment de transport léger « Batral ».

Les retards sur les programmes de construction ont été signalés au passage. Les plus notables concernent les programmes « Corvettes anti-aériennes » et « avion de patrouille maritime « ATL 2 ». Les commandes de plusieurs bâtiments ont été retardées à 1984 (4 bâtiments hydrographes et 4 patrouilleurs « P 400 ») ou supprimées (bâtiments de service public : 2 SP 900 et 1 SP 2 000).

Le renouvellement des bâtiments influe sur l'âge moyen de notre flotte. En 1983, 20 % des SNLE de la FOST ont moins de 5 ans d'âge et 40 % de 5 à 10 ans d'âge. Les porte-aéronefs ont 20 ans d'âge. Pour le reste de la flotte de surface, 14 % des bâtiments ont moins de 5 ans d'âge et 16 % de 5 à 10 ans.

## TROISIEME PARTIE

### PERSONNEL

#### I. — LES EFFECTIFS

Les effectifs en activité inscrits au budget 1984 sont au total de 67 600 hommes (y compris les gendarmes maritimes), dont 4 470 officiers (6 % du total), 29 000 officiers mariniers (43 %) 16 200 quartiers-maîtres et matelots engagés (25 %) et 17 900 appelés du contingent (26 %). Au total, le personnel opérationnel, dans sa quasi-totalité embarqué, soit 32 000 hommes, s'élève à 21 800 hommes pour la surface (dont 5 200 du contingent), 3 300 hommes pour les sous-marins (dont 170 du contingent), 3 900 hommes pour l'aéronautique navale (dont 500 du contingent) et 3 000 hommes pour les autres unités opérationnelles (dont 1 400 du contingent).

#### II. — REDUCTION DES EFFECTIFS

L'évolution en baisse des effectifs en 1984 (effectif budgétaire 1983 : 68 287 hommes) résulte de deux actions simultanées :

— la résorption des sureffectifs commencée en 1983. Ce sureffectif, qui tombera à 550 hommes en fin 1983, sera complètement résorbé à la fin de 1984 ;

— la déflation en 1984 de 25 officiers, 117 officiers mariniers et 520 quartiers-maîtres et matelots engagés. Cette déflation n'est que le début de la déflation totale ordonnée par le Gouvernement et qui, sur la durée de la loi de programmation 1984-1988, se monte à 150 officiers, 700 officiers mariniers et 2 650 quartiers-maîtres et matelots engagés.

Les mesures de résorption des effectifs, ainsi que la déflation, vont faire évoluer la pyramide des grades et en particulier le rapport officiers mariniers et quartiers-mâîtres, puisque, comme la Marine l'a demandé, la réduction porte en priorité sur quartiers-mâîtres et matelots. Ce rapport, qui était de 62,5/37,5 en 1983, doit atteindre, en 1984, 63,6/36,4. Cependant, l'objectif de la Marine Nationale qui était fixé à 70/30 pour se rapprocher des normes de l'armée de l'air, ne sera pas réalisé, même en fin de programmation (66,8/33,2 prévu en 1988).

Par ailleurs, la réduction prescrite pour les effectifs peut apporter à l'avenir des difficultés en ce qui concerne les recrutements et les rengagements. En effet, s'il n'y a pas, à l'heure actuelle, de ralentissement notable des départs dans la catégorie des officiers et officiers mariniers de carrière, ce phénomène est sensible pour le personnel sous contrat. Or, la réduction des effectifs sera obtenue en diminuant le nombre de recrutements et en modulant leur niveau en fonction des départs constatés ou prévisibles. Le recrutement du personnel non-officier, qu'il soit direct ou par les écoles préparatoires, baissera. Pour une autre raison, il en sera de même du recrutement des officiers, particulièrement en ce qui concerne les officiers spécialisés et les officiers de réserve en situation d'activité (ORSA) ; en effet, après l'augmentation obtenue les années précédentes, il est maintenant nécessaire de revenir au niveau de recrutement moyen.

### III. — LES AMELIORATIONS

Comme en 1982 et 1983, aucune augmentation des primes d'embarquement à la mer n'a été accordée. Les mesures se limitent à une revalorisation de l'indemnité pour déminage, de l'indemnité des personnels affectés à la poste aux armées et du prêt des appelés.

### IV. — MESURES PARTICULIERES

#### A. — Personnel féminin - Expérimentation d'embarquement

L'expérimentation d'embarquement de personnel féminin est en cours depuis l'été 1983. Un officier féminin a embarqué sur le

porte-hélicoptères « Jeanne d'Arc » en qualité de chef de cabinet du commandant et quatre officiers mariniers supérieurs féminins ont embarqué cette année (2 sur le PA « Clémenceau » - 1 sur le bâtiment d'expérimentations « Ile d'Oléron » - 1 sur le bâtiment d'essais « Henri Poincaré »). Pour toutes, il s'agit de volontaires, ayant au préalable effectué un stage à la mer pour confirmation d'aptitude. Cependant, l'expérience est encore trop courte pour en tirer des enseignements.

Notons au passage que le personnel féminin dans la Marine Nationale comprend 1 100 engagés et 180 volontaires du service national et que cette catégorie de personnel est en augmentation pour atteindre 5 % du personnel engagé non officier en 1990.

## B. — APPELES

Le nombre des appelés sera d'environ 18 000 en 1984. Plusieurs mesures ont été prises en leur faveur parmi lesquelles il faut citer le relèvement du prêt du soldat, une meilleure formation professionnelle et socio-éducative, l'accès au service long et l'affectation à proximité du domicile chaque fois que possible. Pour cette dernière mesure, il faut toutefois signaler qu'elle était pratiquée dans la Marine Nationale depuis longtemps et qu'un grand nombre de jeunes gens désirent effectuer leur service dans la Marine pour obtenir une affectation à la mer ou bien outre-mer. Le service long a remplacé le service « Bennetot » et rencontre un réel succès.

## C. — RESERVES

L'informatisation des moyens de gestion va être poursuivie pour obtenir une gestion plus fine des personnels, une meilleure utilisation des compétences, un rajeunissement des cadres et un rapprochement géographiques des affectations. En 1984, 2 300 officiers, 2 500 officiers mariniers et 2 800 quartiers-mâîtres devraient prendre part aux activités des réserves.

Par ailleurs, un besoin supplémentaire en personnel de réserve navigant en provenance de la Marine marchande doit être pris en compte du fait de l'évolution en cours de la force maritime de complément.

Après avoir examiné l'ensemble des exposés des rapporteurs pour avis du Budget de la Défense, votre Commission, à la majorité des votants, a décidé de vous proposer de donner un avis défavorable à l'adoption des articles 43 et 44 du projet de loi de finances.



ANNEXE A

GRANDES LIGNES DU BUDGET

1. BUDGET DE LA DÉFENSE : 142 100 MF.

Croissance 1984/1983 = + 6,66 %

2. BUDGET DE LA MARINE : 25 968,6 MF.

Croissance 1984/1983 = + 8,75 %

Part Marine	%	1982	1983	1984
Défense		17,89	17,92	18,27

2.1. Crédits de paiement titre III : 12 091,8 MF.

	1983	1984	% 84/83
Défense .....	72 365	75 500	4,33
Section Marine .....	11 579,8	12 091,8	4,42
% Marine/Défense .....	16,00 %	16,02 %	

2.2. Crédits de paiement titre V : 13 876,8 MF.

	1983	1984	% 84/83
Défense .....	60 930	66 600	9,31
Section Marine .....	12 299,2	13 876,8	12,83
% Marine/Défense .....	20,19 %	20,84 %	

2.3. Autorisations de programme (en MF)

Titre V : 18 494,8 MF.

	1983	1984	% 84/83
Défense .....	78 443	85 000	8,36
Section Marine .....	14 822,2	18 494,8	24,78
% Marine/Défense .....	18,90 %	21,76 %	

ANNEXE B

RÉPARTITION PAR PARTIE ET PAR CHAPITRE  
DES CRÉDITS DU TITRE III DE LA SECTION MARINE

en MF courants

Chapitres	Intitulés	Budget voté 1983	Projet budget 1984	Variation en pour- centage
	Première partie :			
	Personnel et rémunérations d'activités			
31-12	Soldes, indemnités et allocations diverses	5 663,5	6 046,8	+ 6,76
	Troisième partie :			
33-10	Cotisations sociales : part de l'Etat	406,3	435,6	+ 7,21
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat	247,9	262,7	+ 5,97
	Quatrième partie :			
	Matériel et fonctionnement des armes et services			
34-11	Alimentation	507	521,8	+ 2,91
34-12	Entretien et activités des forces maritimes	585,5	581	- 0,77
34-13	Dépenses centralisées de soutien	244,5	285,5	+ 16,77
34-14	Carburants et combustibles opérationnels	909	834,2	- 8,25
34-21	Frais d'exploitation des services	72,6	70,5	- 2,89
34-31	Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers	2 405,5	2 515,2	+ 4,57
34-35	Entretien des matériels aériens : programme	462,6	483,7	+ 4,54
34-41 et 34-42	Achat de matériel informatique et autres dépenses informatiques	44,7	47,5	+ 10,46
	Sixième partie :			
	Subventions et fonctionnement			
36-01	Subventions	30,3	6,7	
	Septième partie :			
	Dépenses diverses			
37-81	Domages consécutifs à des événements de mer, réquisitions	0,3	0,3	0
	<b>Totaux pour le titre III</b>	<b>11 579,7</b>	<b>12 091,8</b>	<b>+ 4,42</b>

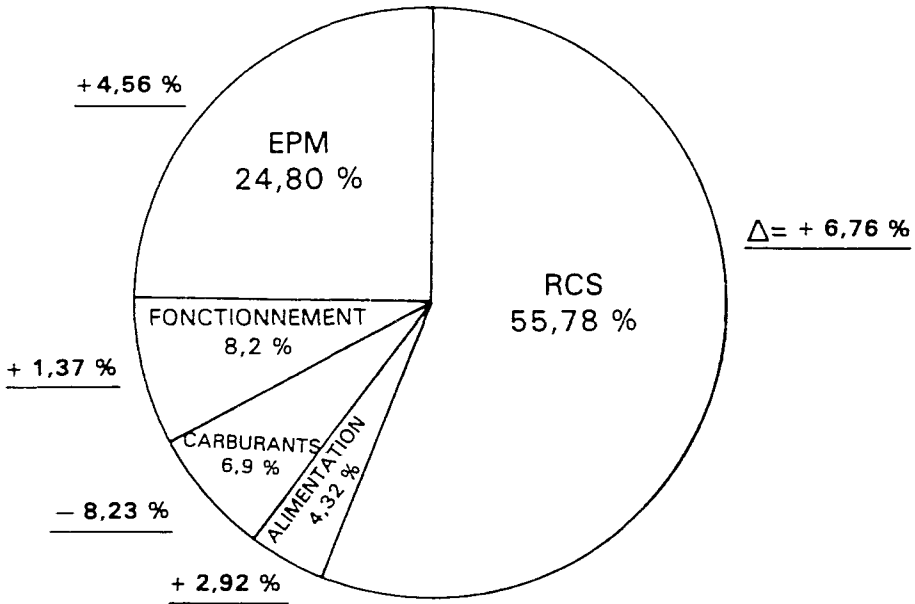
ANNEXE C

**BUDGET MARINE 84**

Crédits de paiement  
Titre III

**12091,8 MF**

$\Delta$  84/83 = + 4,42 %



ANNEXE D

**RÉPARTITION PAR PARTIE ET PAR CHAPITRE  
DES CRÉDITS DU TITRE V DE LA SECTION MARINE**

en MF courants

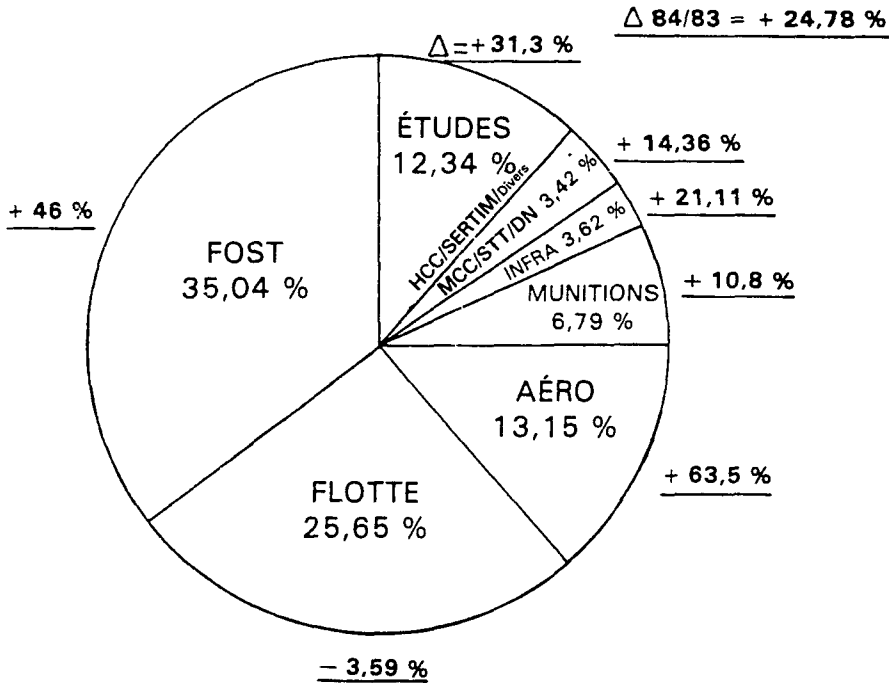
Chapitres	Intitulés	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
		1983	1984	Variation en pourcentage	1983	1984	Variation en pourcentage
51-71	Première partie : Etudes, recherches et prototypes Etudes techniques d'armement et prototypes	1 738	2 282	+ 31,30	1 455	1 706	+ 17,25
52-71	Deuxième partie : Investissements techniques et industriels	42	123	+ 192,80	10	30	+ 300
53-41	Troisième partie : Fabrications Habillement, couchage, casernement	182	197	+ 8,20	160	181	+ 13,12
53-51	Aéronautique navale : matériel de série	1 487	2 432	+ 63,55	1 389	1 560	+ 12,31
53-61	Service technique des transmissions et de l'informatique de la Marine : équipement	144	195	+ 35,41	130	149	+ 14,61
53-71	Constructions neuves de la flotte	9 358	11 223	+ 19,92	7 505	8 429	+ 12,31
53-72	Munitions et engins	1 132	1 255	+ 10,86	1 004	1 121	+ 11,65
53-73	Equipement militaire	227	241	+ 6,16	193	199	+ 3,1
54-41	Quatrième partie : Infrastructure Commissariat de la Marine : travaux et installations	508	542	+ 6,69	445	497	+ 11,68
54-51	Aéronautique navale : bases						
54-61	Travaux maritimes : travaux et installations						
54-62	Travaux maritimes et aéronautique navale, acquisitions immobilières	3	5	+ 66,66	3	5	+ 66,66
	<b>Totaux pour le titre V</b>	<b>14 822</b>	<b>18 495</b>	<b>+ 24,78</b>	<b>12 299</b>	<b>13 877</b>	<b>+ 12,83</b>
	<b>Total titre V hors FOST</b>	<b>10 383,7</b>	<b>12 015</b>	<b>+ 15,71</b>	<b>8 934,8</b>	<b>9 716</b>	<b>+ 8,74</b>

ANNEXE E

**BUDGET MARINE 84**

Autorisations de programme  
Titre V

**18494,8 MF**



**Part DTCN = 76,66 %**

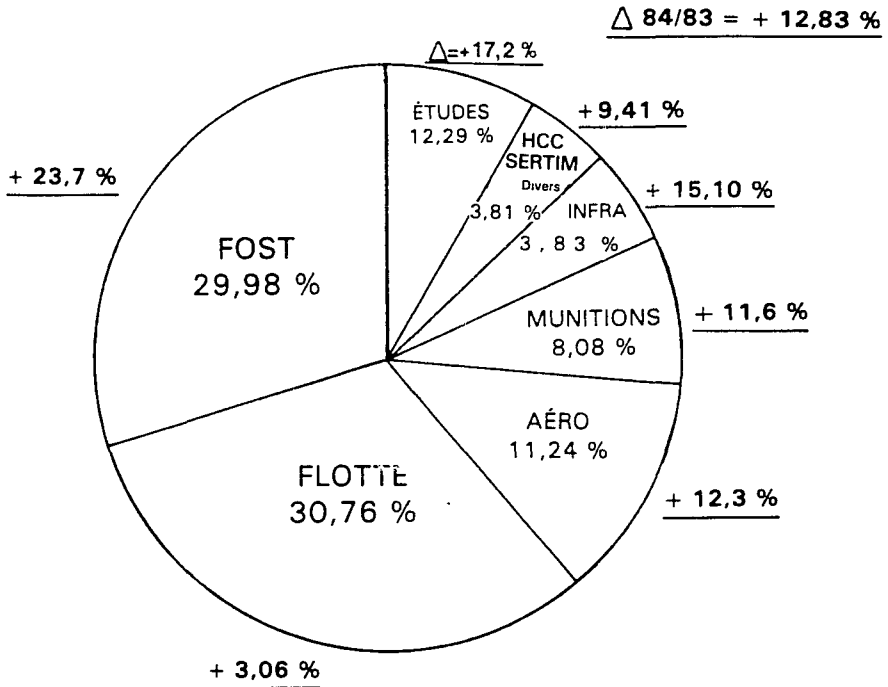
$\Delta = +21,7 \%$

ANNEXE F

**BUDGET MARINE 84**

Crédits de paiement  
Titre V

**13876,8 MF**



**Part DTCN = 76,8 %**

$\Delta = + 13,6 \%$

ANNEXE G

**CHAPITRE 53-71**

**Constructions neuves de la flotte**

(En milliers de F.)

Article 1984	Actions	Intitulés	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
			Dotations 1983	Demandées pour 1984	Dotations 1983	Demandés pour 1984		
						Services votés	Mesures nouvelles	Total
10	01	Constructions neuves de bâtiments	4 023 500	3 495 000	3 325 600	2 800 000	546 000	3 346 000
20	01	Grosses refontes et modernisation	739 400	900 000	647 100	510 000	249 000	759 000
30	01	Bâtiments de servitude	95 000	118 000	80 000	60 000	42 000	102 000
40	01	Force océanique stratégique	4 438 500	6 480 000	3 364 400	2 500 000	1 661 000	4 161 000
50	01	Service public	40 000	12 000	75 000	12 000	6 000	18 000
60	01	Arme nucléaire tactique	21 600	23 000	12 900	8 000	8 000	16 000
70	01	Constructions neuves - SHOM (nouveau)		195 000			27 000	27 000
		<b>Totaux</b>	<b>9 358 000</b>	<b>11 223 000</b>	<b>7 505 000</b>	<b>5 890 000</b>	<b>2 539 000</b>	<b>8 429 000</b>

**ANNEXE H**  
**COMMANDES ET LIVRAISONS**  
**BUDGET 1984**

**I. — Commandes**

- 1 Sous-marin nucléaire d'attaque (n° 6)
- 4 Patrouilleurs « P 400 » (n° 7 à 10)
- 1 Bâtiment de transport « TCD »
- 5 Bâtiments anti-mines
- 2 Bâtiments de transport « EDIC »
- 2 Bâtiments hydrographes
- 4 N 262 transformés « école »  
Début de la phase d'industrialisation de l'avion de patrouille maritime « ATL2 »

**II. — Livraisons**

- 1 Sous-marin nucléaire d'attaque (n° 2)
- 1 Aviso « A 69 »
- 3 Patrouilleurs « P 400 » (n° 1 à 3)
- 2 Chasseurs de mines tripartite (n° 2 et 3)
- 3 Hélicoptères « LYNX »
- 2 Avions de surveillance « GARDIAN »
- 4 N 262 transformés « école »



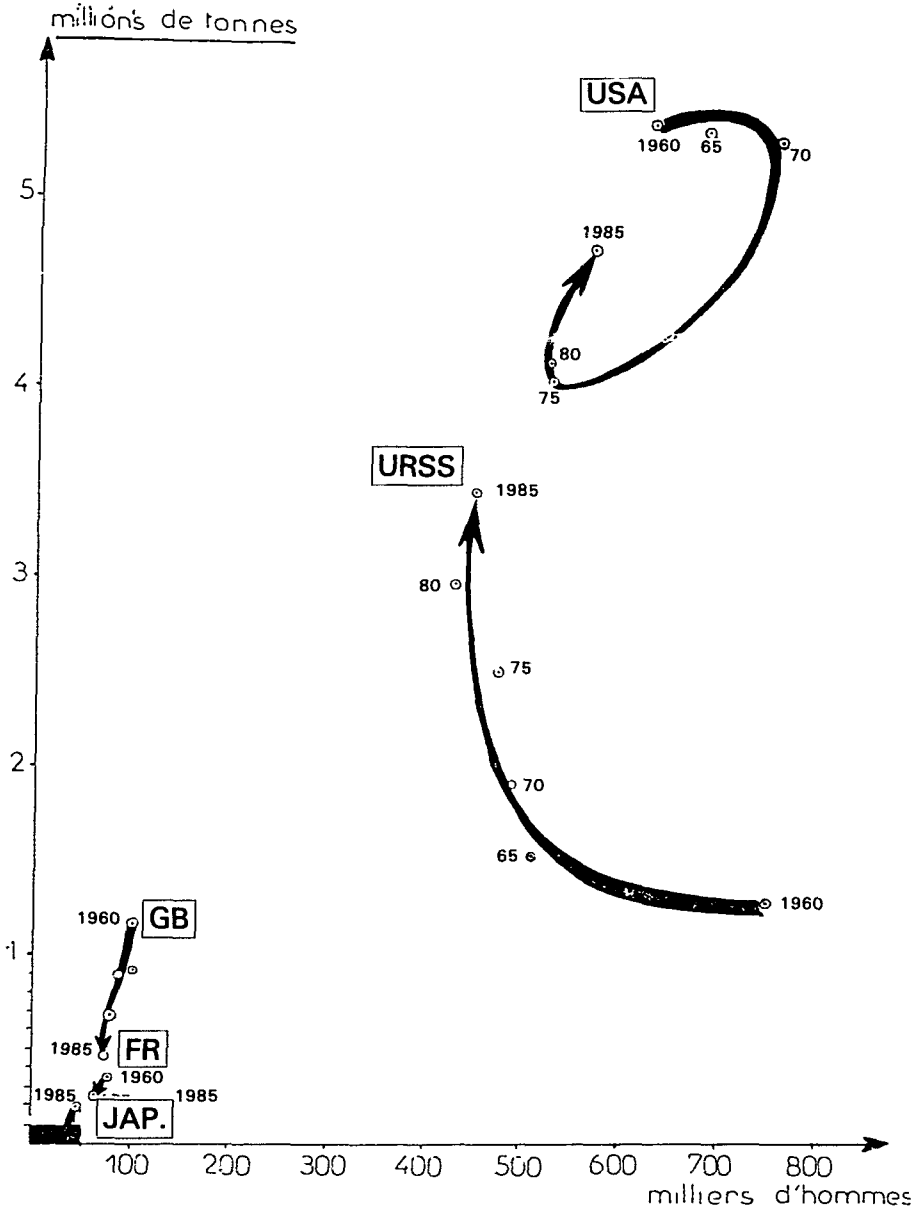
ANNEXE I

SITUATION DE LA FLOTTE AU 1.9.1983

I. — Navires		Soutien mobile	1
		Bâtiments de soutien logistique	4
SNLE	5	Transports opérationnels	2
Sous-marin nucléaire d'attaque	1	Bâtiments de débarquement de chars	5
Sous-marins classiques	17	BATRAL	4
Porte-avions	2	EDIC	11
Porte-hélicoptères	1	Bâtiment de commandement	1
Croiseur	1	Remorqueurs de haute mer	4
Frégates lance-missiles	2	Bâtiments hydrographes	6
Escorteurs d'escadre lance-missiles	3	Bâtiment de recherches sous-marines	1
Frégates ASM	3	Bâtiments d'expérimentation	10
Corvettes C.70 ASM	4	Gabares de mer	6
Corvette C.65 ASM	1	Bâtiments de soutien de région	5
Escorteurs d'escadre ASM	7		
Avisos escorteurs	9	II. — Aéronefs (en parc)	
Avisos type A.69	15	Aviation embarquée	123
Chasseurs de mines	5	Aviation de patrouille maritime	35
MSO transformés en chasseurs de mines	5	Hélicoptères	42
Autres bâtiments anti-mines	14	Avions de soutien-écoles	163
PATRA	4	Hélicoptères de soutien	49
Autres patrouilleurs	17		
Pétroliers ravitailleurs	3		
Pétroliers	3		

## ANNEXE J

### EVOLUTION DES PRINCIPALES MARINES



NOTA : Toutes les marines autres que celles des USA, de l'URSS, de la Grande-Bretagne, de la France et du Japon se situent à l'intérieur du rectangle noir : moins de 50 000 hommes et moins de 100 000 tonnes.

ANNEXE K

**COMPARAISON AU 1-7-1983 DES PRINCIPALES MARINES  
(U.S.A. - U.R.S.S. - G.-B. - FRANCE - R.F.A.)**

Catégorie	Etats-Unis		U.R.S.S.		Grande-Bretagne		France		R.F.A.	
	Nbre	Tonnage	Nbre	Tonnage	Nbre	Tonnage	Nbre	Tonnage	Nbre	Tonnage
Porte-avions .....	14	906 900	0	en construct.	0	—	2	44 000	0	—
Porte-aéronefs .....	12	273 500	5	137 000	3	56 400	1	10 000	0	—
SNLE .....	34	272 000	71	652 000	4	30 000	5	37 500		
Sous-marins d'attaque nucléaire ..	95	413 700	104	475 700	12	49 500	1	2 670	0	
Sous-marins d'attaque Diesel .....	5	8 500	178	365 000	15	24 000	17	15 615	24	10 600
<b>Bâtiments anti-aériens</b>										
Croiseurs .....	9	86 400	1	22 000	0	—			0	—
Bâts > 6 000 t .....	23	147 600	22	195 600	1	6 100	1	8 500	0	—
4 000 < bâtiments < 6 000 t .....	10	47 000	4	17 600	3	16 300	2	10 180	0	—
2 000 < bâtiments < 4 000 .....	27	89 600	35	123 650	9	28 800	3	8 250	3	10 100
Total bâts anti-aériens .....	69	370 600	67	358 850	13	51 200	6	26 930	3	10 100
Cuirassé .....	1	45 000								
<b>Bâtiments anti-sous-marins (ASM)</b>										
Bâtiments > 6 000 t .....			3	20 100	0	—	0	—	0	—
4 000 < bâts < 6 000 .....	31	179 800	0		0	—	3	14 400	0	—
2 000 < bâts < 4 000 .....	110	308 500	67	207 020	47	122 650	11	33 155	8	25 600
Total bâts ASM .....	142	533 300	70	227 120	47	122 650	14	47 555	8	25 600
<b>Bâtiments légers</b>										
Bâts de 1 000 t à 2 000 t .....	0	—	223	186 080	9	9 500	23	31 050		
Patrouilleurs lance-missiles et bâts < 1 000 t .....	0	—	334	97 360	11	3 800	21	5 095	45	13 050
Total bâts légers .....	0	—	557	283 440	20	13 300	44	36 145	45	13 050